

pourtant une analogie, si-non de proportion, du moins d'attribution aux jours des Azimes; parce que sur son déclin on commençoit la fête du 15. de Nisan premier jour des Azimes; parce que vers l'heure de None (3. heures) on immoloit l'Agneau appelé *Phase Domini*, Pâque du Seigneur; parce que dans le cours de ce jour (14. de Nisan) sous de grièves peines tout levain devoit être sorti des maisons & brûlé: C'est pour cela que dès le 13. du mois, dit Mr. Simon, les Juifs surtoient soigneusement & jusqu'au scrupule tous les coins & recoins des appartemens, afin qu'il n'y restât rien qui pût les rendre prévaricateurs de la loi des Azimes; de sorte que le 13. de Nisan sur le soir, qui commençoit le premier Vêpre du 14., on ne trouvoit dans les maisons autre pain que des Azimes, tellement que ce 13. étoit déjà Azime prenant, non en son plein, mais par synecdoque, & à cause de son déclin terminant au 14. où commençoit l'usage du pain sans levain, comme nous appellons & à moindre titre Carême prenant le mardi de la Quinquagésime.

Cette distinction du premier jour solennel des Azimes & de la veille en laquelle on en commençoit l'usage est bien marquée dans le texte du Nouveau Testament, & c'est à quoi ne prennent pas garde ceux qui objectent: Par exemple en S. Marc, l'écho de S. Mathieu, c. 14. v. 1. il est écrit: *Erat autem Pascha & Azima post biduum*: Deux jours après c'étoit la Fête de Pâque & des Azimes: Voilà le premier jour solennel des Azimes relatif à la Fête de Pâque dont il est écrit en S. Jean, c. 12. & 13. *Antè sex dies Pascha; antè diem festum Pascha.* Item en S. Marc, c. 14. v. 12. *Et primo die Azimorum, quando Pascha immolabant, dicunt si Discipuli: Quid vis, &c.* Voilà ce jour